



LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon
28320 Gallardon

ASSEMBLEE GENERALE DU 04 SEPTEMBRE 2020 COMPTE FINANCIER SAISON 2019-2020

Introduction

La saison 2019/2020 a été une saison particulière pour l'association des Archers de la Tour avec les mesures mises en place pour lutter contre la propagation du virus Covid-19. Les entraînements ont par conséquent été interrompus entre le 17 mars et le 11 mai 2020 et la journée de clôture de saison a été annulée.

Toutefois et depuis le 11 mai 2020 les sessions ont pu reprendre sur la pas de tir extérieur et dans le respect des règles sanitaires en vigueur :

- avec des entraînements encadrés et limités à dix personnes en suivant un planning pré définit via Doodle pour les archers ne disposant pas de leur propre matériel et/ou mineurs (3 sessions par semaines) ;
- en accès libre pour les archers disposant de leur propre matériel.

Les entraînements encadrés ont été exceptionnellement prolongés jusqu'au 31 juillet 2020.

Au niveau des autres activités du club :

- les séances dédiées à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France ont été aménagées (2 groupes de 7 jeunes les mercredis en juillet et août) ;
- les investissements ont été reportés à 2021 (installation d'un conteneur pour aménager un espace de stockage sur le pas de tir extérieur ; aménagement de rangement en intérieur).

Compte Financier Saison 2019-2020

A. Résultat

La saison se termine sur un bénéfice à hauteur de 122 € avec 4 560 € enregistrés en produits (+13%) et 4 438 € constatés en charges (+36%). Au regard du solde des comptes de l'association en septembre 2019, le montant de l'actif est de 2 088 € et celui du livret de 3 971 €.

B. Analyse des produits

1) Cotisations

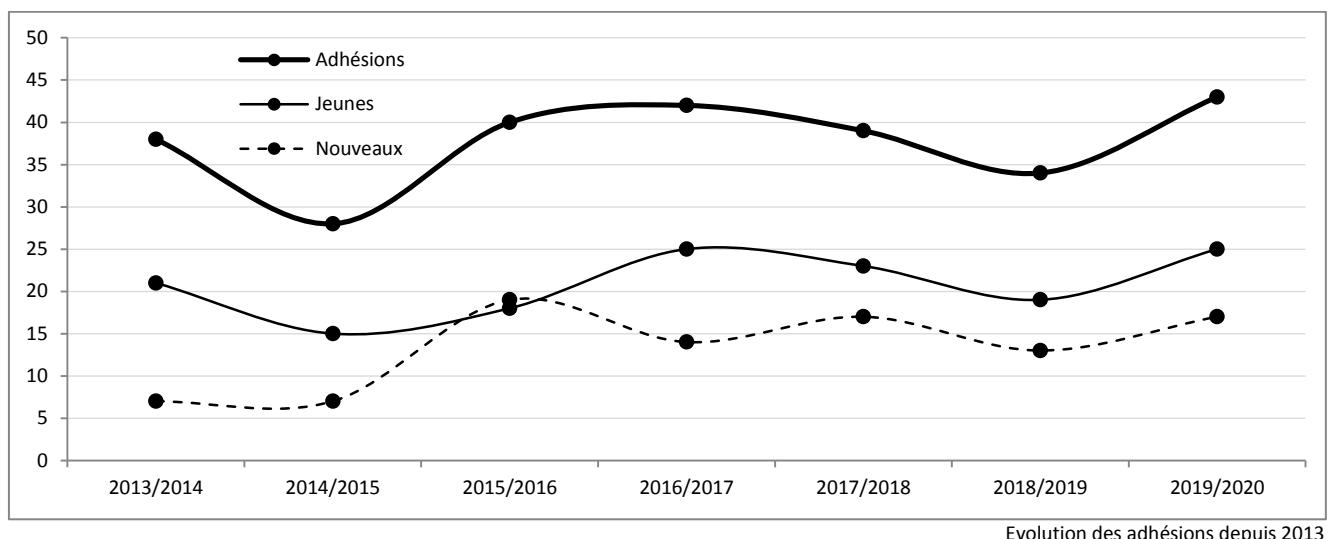
Les recettes afférentes aux cotisations sont de 3 265 € avec pour cette saison 43 archers inscrits avec 18 adultes (dont 2 archères) et 25 jeunes (dont 7 archères). 17 nouvelles adhésions ont été enregistrées. Sur les 43 archers en activité, 38 tirent en arcs classiques (viseurs et/ou arcs nus), 3 en arc droits et 2 en arc à poulies. 25 jeunes avaient moins de 18 ans au 1^{er} septembre 2019.

Par rapport à la saison précédente, on constate une nette augmentation du nombre d'adhérents (+26%) et notamment des jeunes (+31%). Ceci s'explique en partie par la campagne de communication lancée par la Fédération Française de Tir à l'Arc à l'attention des jeunes via les réseaux sociaux. Le club des Archers de la Tour s'est ainsi associé à cette démarche sur son site internet et via le forum des associations (visuels, affiches et stickers).



LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon
28320 Gallardon



2) Activités annexes

390 € ont été facturés pour les activités avec la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France avec 9 séances proposées sur l'année (initiation des enfants les mercredis pendant les vacances scolaires et la période estivale). En raison de la crise sanitaire, la session d'avril 2020 a dû être annulée et des sessions spécifiques ont été aménagées en juillet et août (2 groupes de 7 jeunes maximums au lieu d'un seul groupe avec une facturation spécifique à 50 € au lieu de 35).

3) Subventions

Au niveau des subventions et pour cette saison, le club a perçu 95 € du Conseil Départemental d'Eure et Loir (5 € par jeunes inscrits la saison précédente) et 400 € sont attendus de la part du Conseil Municipal de Gallardon (produits à recevoir). Nous remercions le Conseil Municipal et le Conseil Départemental pour leurs soutiens à notre activité sportive.

Le club a par ailleurs contacté les mairies de Bailleau-Armenonville (6 archers inscrits au club de Gallardon), Ecrosnes (4 archers) et Houx (2 archers) afin de savoir si elles pouvaient participer aux activités du club avec le versement d'une subvention au regard des administrés inscrits sur la saison 2019-2020. Aucune n'a répondu à notre demande.

4) Produits de gestion

389 € ont été constatés pour des remboursements liés aux avances de frais pour l'achat de matériels à destination des archers et 7 € pour le remboursement des frais de concours par un adulte.

14 € sont enregistrés en produits divers et correspondent à des trop perçus sur adhésions et/ou matériels.

C. Analyse des charges

Les trois postes de dépenses les plus représentatifs sont respectivement :

- les cotisations reversées à la Fédération Française de Tir à l'Arc (enregistrement de l'affiliation, licences et assurances des archers) : 2 453 € pour 55% des charges ;
- l'achat de matériel : 964 € pour 22% ;
- les fournitures diverses : 342 € pour 8%.



LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon
28320 Gallardon

1) Achats

Les fournitures diverses correspondent à des achats de plumes / flèches de progression et de passeports sur la boutique en ligne de la Fédération (236 €), des blasons (59 €), d'une cafetièrre pour les membres du club (33 €) et de gel hydro-alcoolique pour lutter contre la propagation du Covid 19 (14 €).

964 € sont constatés en matériels et équipements, dont

- 383 € pour l'achat de matériel mutualisé pour les archers ;
- 581 € pour l'achat de matériel club avec un arc classique adulte et un arc longbow ambidextre pour les adolescents (145 €) et divers matériels d'archerie (436 €).

Au budget initial le club a acté des investissements conséquents pour agrémenter le pas de tir situé chemin de Paris à Gallardon. Il était notamment prévu d'acquérir un conteneur pour aménager un espace de stockage. Cet achat n'a pas pu être réalisé en raison des événements liés à la crise sanitaire. Nous avions des pistes pour obtenir un conteneur avec livraison mais le prestataire n'a pas pu réaliser cette opération.

Le club a toutefois investi dans du matériel de sécurité (filet de protection pour la cible à 50 mètres, clés d'accès au site pour les archers) pour 273 € et il sera proposé de reporter la recherche du conteneur à 2021.

2) Services Extérieurs

97 € ont été enregistrés pour les frais d'assurances du club.

3) Autres services extérieurs

Au niveau des opérations de communication, 38 € ont été dépensés pour la gestion du site internet et 60 € pour le forum des associations 2019.

Les charges liées aux manifestations organisées par le club sont de 167 € avec

- 17 € pour l'organisation de l'Assemblée Générale ;
- 37 € pour le pot d'accueil des nouveaux arrivants ;
- 113 € pour les vœux de nouvelle année avec la galette des rois

Cette année, et compte tenu des mesures liées à la crise sanitaire, le club n'a pas organisé de journée de clôture de saison.

8 € ont été constatés en frais postaux et 36 € pour les frais d'inscription à des concours de tir à l'arc (dont 7 € en remboursement adulte)

4) Cotisations et affiliations

Les cotisations sont liées au nombre d'archers inscrits sur la saison sportive. Elles comprennent les licences (36,75 € pour les poussins ; 45,75 € pour les jeunes et 68,75 € pour les adultes), les assurances des archers (0,25 € par archers), la participation du club aux événements internationaux (2,00 € par archers) et l'affiliation du club à la Fédération (20,00 €). 2 453 € ont été constatés.

Erwan Brossais, Trésorier
Les Archers de La Tour _ Gallardon



LES ARCHERS DE LA TOUR

Mairie de Gallardon
28320 Gallardon

Annexe

SAISON SPORTIVE 2019 2020

Compte de résultat agrégé

Compte Financier

CHARGES	4 437,95 €
Personnel	0,00 €
Fonctionnement	4 437,95 €
RESULTAT SAISON	121,56 €

PRODUITS	4 559,51 €
Subventions	495,00 €
Autres ressources	4 064,51 €

Trésorerie

Solde comptes	
- Banque saison précédente	1 948,15 €
- Caisse club saison précédente	18,37 €
Résultat saison	121,56 €
ETAT DE L'ACTIF	2 088,08 €

Solde compte	
- Livret saison précédente	3 940,96 €
- Interets Crediteurs	29,55 €
Prélèvement sur le livret	
LIVRET	3 970,51 €

Compte de résultat détaillé

Intitulés des comptes de charges	Exécution	Intitulés des comptes de produits	Exécution
60 Achats	1 578,97 €	70 Produits de prestations	3 655,00 €
6061 Fournitures diverses	341,71 €	706 Cotisations Archers	3 265,00 €
6062 Matériels et équipement	964,31 €	708 Activités annexes (comcom)	390,00 €
6063 Mobiliers (pas de tir extérieur)	272,95 €		
6064 Vêtements		74 Subventions	495,00 €
61 Services Extérieurs	96,78 €	7411 Etat	
613 Location		7412 Conseil Général	
615 Travaux		7413 Conseil Départemental	95,00 €
616 Assurances	96,78 €	7414 Communauté de commune	
618 Documentation		7415 Commune	400,00 €
62 Autres services Extérieurs	309,20 €	746 Dons et legs	
622 Intermédiaires et honoraires		75 Autres produits de gestion	409,51 €
623 Publicité, publications	98,40 €	755 Remboursements	395,67 €
624 Transport		758 Produits divers	13,84 €
625 Déplacements et réceptions	166,85 €		
626 Frais postaux	7,95 €	76 Produits financiers	0,00 €
628 Divers	36,00 €	768 Produits financiers	
64 Charges de Personnel	0,00 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €
641 Rémunérations du personnel		775 Cessions de matériels	
645 Charges patronales		778 Autres produits exceptionnels	
65 Autres charges de gestion courante	2 453,00 €	Transfert livret	0,00 €
658 Cotisation et Affiliation FFTA	2 453,00 €	Pas de tir extérieur	
66 Charges financières	0,00 €		
668 Frais bancaires			
TOTAL DES CHARGES	4 437,95 €	TOTAL DES PRODUITS	4 559,51 €